

**Fédération Française
De Pétanque et Jeu Provençal**

Agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports



**COMITE REGIONAL GRAND EST
COMITE DES VOSGES**

Maison des Associations

Entrée 12

Quartier de la Magdeleine 88000 EPINAL

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

SALLE ROBERT SCHUMAN 88190 GOLBEY

DATE :

25/11/2023

HEURE :

14 h 30

ANIMATEUR :

ALLAN ABDELFADI

**EN PRESENCE DES MEMBRES DU CD 88
ET REPRESENTANTS CLUBS**

**Membres du comité excusés : Mmes
Sylvie MERY, Sylvie PETITNICOLAS, Mrs.
Jean Marie DANIEL et Yvon PAPELIER**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL AG
2022**

1 abstention. PV approuvé.

OUVERTURE DE LA SEANCE EN FONCTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adjoint aux sports de la Ville de Golbey, M. Franck CHAIGNOT demande d'intervenir en premier compte tenu d'une obligation impérative l'empêchant d'assister à notre AG.

« Ravi d'être présent parmi vous. Je salue le travail accompli par les membres du CD 88 et son président M. Allan ABDELFADI également en charge du club de pétanque de Golbey. Ce nouveau club fait vivre la pétanque sur le territoire de la commune. Celle-ci essaie d'apporter de l'aide à tous les clubs golbéens, et de faire au mieux pour apporter une réponse positive aux différentes demandes, ce qui n'est pas toujours aisé avec la diminution des moyens financiers et aides de l'Etat. Il est important de trouver des clubs dans lesquels « il fait bon vivre »

Tout le monde est ravi de voir les effectifs des clubs qui augmentent. La ville de Golbey sera aux côtés de tout le comité et clubs qui le composent »

Ouverture de la séance, le quorum étant atteint. Minute de silence.

Mot du président (annexe 1)

Allan donne les explications sur les modifications annoncées au RI : alignement sur les dates d'exercice comptable pour se conformer aux dispositions fédérales.

- Délégations aux CDF réservés aux membres du CD sauf si personne de disponible, un éducateur BF 1 minimum, pourra être désigné ;
- Dotation minimale de 33 % sur les concours, sauf vétérans, Grand Prix, coupe des Vosges.
- Article 10 : Gestion comptable. Ajout d'une majoration de 10 % en cas de retard de paiement en fonction des échéances.

M. PAULY est contre cette majoration et préférerait sanctionner les clubs autrement par exemple, refus d'inscription des équipes aux différents championnats. Cela est impossible car les joueurs seraient pénalisés de ce fait.

Modification des statuts : Le mode de scrutin au niveau fédéral passe à compter de l'élection de 2024 (modification à valider lors du congrès des 15 et 16 décembre, nous avons donc proposé lors de la dernière réunion du comité, de faire de même, soit de passer du mode de scrutin uninominal à un scrutin de liste bloquée. Ce mode de scrutin ne vous est pas imposé, c'est à vous de choisir. Le scrutin uninominal n'est pas idéal car certains élus ne sont pas actifs au sein du comité. Un dirigeant doit l'être. La liste bloquée permet d'avoir des personnes homogènes qui font tout pour appliquer les projets mis en place par le comité. Cela n'empêchant pas le débat au sein du comité. La décision de modifier le mode de scrutin au sein de la FFPJP provient du fait qu'à partir de 2024, il est mis en place la parité homme/femme totale au sein des fédérations 50 / 50, plus élections par les clubs. Les comités régionaux seront également élus au scrutin par liste bloquée, mais sans l'obligation des 50 % (reste à 25 %) les comités départementaux ne sont pas encore touchés par cette mesure de parité non plus (toujours 25 %)

M. PAULY revient sur le CR de notre dernière réunion de comité et relit le texte concernant le mode de scrutin. Pourquoi revenir sur la position prise par les membres du comité prise lors de cette réunion ? Allan explique que l'on est resté sur la position du scrutin uninominal mais que la décision n'appartenait pas aux membres du comité seulement mais elle devait être discutée en AG.

Allan précise qu'il repart pour un mandat dans certaines conditions et notamment que les candidats soient volontaires pour travailler au sein du comité.

M. PAULY pense que le principe de la liste bloquée limiterait les prises de position et les idées, tout serait concentré sur les mêmes personnes. Allan répond qu'il ne pense pas être rigide, et que tout le monde peut s'exprimer au sein du comité.

M. PAULY précise que le Grand Est décide pour tous les comités départementaux et que le comité des Vosges, n'a pas de décision à prendre. Allan rétorque que dans cet organisme il y a de l'opposition et des débats entre membres.

M. BOUTON président du LPE, regrette que les clubs n'aient reçu la modification du RI que quelques jours avant l'AG et pense que la liste bloquée est un moyen d'éliminer l'opposition

Le scrutin est ouvert, sous la direction de M Kim MEDDOUR, avec Mrs Luc LECLERCQ et M. LABOUX. 37 clubs et 76 suffrages à exprimer.

Après que tous les clubs ont voté, les personnes en charge du scrutin, se retirent pour procéder au dépouillement.

M; Stéphane VIRY, député et représentant M. VANNONSON président du conseil départemental demande la parole :

« Je vous remercie de votre invitation, et suis heureux d'être encore parmi vous lors de votre AG.

Je vous remercie pour tout ce que vous faites pour votre discipline tout au long de l'année. Grace à votre présence, les clubs peuvent vivre et permette à des personnes de pratiquer leur sport favori. Le bénévolat est un engagement important et si nous perdons les bénévoles, et que les associations disparaissent, il n'y aura plus rien dans les territoires. Grâce à vous, des personnes jeunes ou plus âgées peuvent s'adonner à leur passion. Encore un grand merci à vous.

J'ai écouté avec attention vos discussions, la seule chose que je tiens à vous dire c'est qu'il n'est pas aisé de prendre des décisions, on peut écarter un projet pour des raisons qui ne sont pas évidentes pour certains, Votre comité a retrouvé un statut et de la sérénité, plus de difficultés financières ; j'ai souvenir de ce qui s'est passé, d'un trésorier indélicat qui a trahi les amis et a laissé le comité à terre. Les deux modes de scrutin sont à discuter, avantages et inconvénients, mais de grâce ne vous disputez pas sur des chemins pareils. Vous êtes là pour faire vivre la pétanque. Les décisions prises par votre fédération sont respectées. En conclusion tout va bien, ne créez pas de problème là où il n'y en n'a pas. On sent une forme de tension, de nervosité Des divergences peuvent exister mais il faut rester calme. Ne continuez pas les manœuvres pour déstabiliser le comité. Les AG de votre comité sont faites dans les règles,

Un projet est en cours pour permettre aux personnes exclues par leur maladie, situation familiale, etc. de pouvoir pratiquer une activité sportive. L'état va inciter les clubs à participer à l'action « Inclusion » Le plan d'action vous sera présenté prochainement. Pour aider ce public à intégrer les clubs, des travailleurs sociaux pourront rejoindre ceux-ci. Ce sera le moyen de montrer que le sport peut produire beaucoup pour les autres.

Bonne suite de votre AG »

A noter que Mrs CHAIGNOT et M. VIRY reçoivent tous les deux l'affiche de l'imagerie d'EPINAL de notre part.

RAPPORT MORAL DE LA SECRETAIRE GENERALE (annexe 2)

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

=====

Après dépouillement, le président du scrutin nous informe des résultats. **Abstentions 6 voix**

Liste uninominale : 40 voix – Liste bloquée : 29 voix. Pour la période 2024-2028 le mode de scrutin est inchangé.

BILAN 2023 ANNEXE AU PRESENT DOCUMENT

En l'absence de la trésorière Mme Sylvie MERY, c'est M. Serge JACQUOT trésorier adjoint qui présente le bilan 2023 (annexe 3). Celui-ci avait déjà été communiqué aux clubs.

Résultat 2023 : **9 872.91 €** dont remboursement M. PAULUS 7 200 €. Avoirs au 31/10/2023 52 538.84 € répartis : Compte courant 12 486.67 €, compte livret 40 052.17 €

Mme Aurore PAULY présidente du club de ST NABORD, précise que si on recalcule tout le total, les chiffres ne sont pas bons, sans nous apporter la preuve de ses dires.

M. Pascal BALLAND membre du CD 88 réclame d'avoir rapidement tout le détail sur les dépenses aux CDF 2023, il exige de pouvoir consulter toutes les factures ! Après discussion, Mme Christiane DEL qui a procédé à la vérification des comptes, demande la parole. Là encore M. BALLAND intervient en demandant combien de temps elle a passé pour cette vérification. Christiane lui répond environ 2 heures.

Les vérifications se font par prélèvement ainsi qu'il est d'usage. Pour M. BALLAND cela n'est pas sérieux, il faut vérifier ligne par ligne et facture par facture, car des problèmes émergent pour notamment le déplacement à Flamanville. Mme DEL présente son rapport de vérification ainsi qu'un document annexe dont elle nous fait la lecture (annexe 3 a et b) et nous fait part de sa démission à ce poste. Nous devons lors de la prochaine réunion de remise des calendriers en 2024, élire une personne à ce poste et deux suppléants.

Nous mettons aux votes le bilan 2023. Certains s'y opposent et souhaitent qu'il soit revu et rediscuté lors de la réunion annuelle pour la remise des calendriers 2024. Allan contacte donc Mme Karine SCHMITT présidente du GRAND EST, qui précise qu'il y a 2 solutions :

Soit on refait une AG extraordinaire dans moins de 3 mois – soit on procède au vote.

La question est posée aux membres des clubs qui rejette la tenue d'une AG extraordinaire (4 voix seulement pour)

Le bilan 2023 est donc mis au vote : 2 contre – 10 abstentions. Le bilan est donc approuvé.

BUDGET PREVISIONNEL 2024

Présenté également par M. Serge JACQUOT. Approuvé à l'unanimité.
(Annexe 4)

COMMISSION DES COMPETITIONS

Rapport présenté par M. Daniel BENOIT. (annexe 5) Rapport approuvé à l'unanimité.

Nous accueillons les nouveaux présidents des clubs :

M. Samuel MULLER pour LAMARCHE – M. Romain SCORRANO VINCEY – M. David BENEZIT ELOYES – M. DELESTRE GIRANCOURT – M. Messaoud BENCHABANE LA VIERGE – M. Didier COLOTTE STE MARGUERITE.

COMMISSION PRESSE ET PROPAGANDE

M. Philippe ALIBERT procède à la lecture de son compte rendu (annexe 6) mais il tient à préciser « qu'il était favorable au changement de mode de scrutin qui aurait permis de mieux travailler. Le choix a été fait autrement, je ne serai donc pas candidat en 2024. Je remplirai mes fonctions jusqu'à la fin de mon mandat »

Compte rendu adopté à l'unanimité.

COMMISSION JEUNES

M. Pascal FRAPIER responsable de ladite commission fait lecture de son compte rendu. (annexe 7) Adopté à l'unanimité

COMMISSION FEMININE

Compte rendu présenté par Mme Mireille DEPAOLI – (annexe 8) Adopté à l'unanimité

COMMISSION HANDIPETANQUE

Compte rendu présenté par Mme Mireille DEPAOLI (annexe 9) Adopté à l'unanimité.

COMMISSION ARBITRALE

M. Yannick MERY intervient pour présenter son compte rendu. Il tient à préciser que tout le monde râle mais personne ne veut prendre la place. Les bénévoles sont toujours critiqués pour tout et rien. Les arbitres sont eux aussi mis en cause. Certains vont s'arrêter pour diverses raisons, santé, comportement des joueurs et spectateurs. Il demande que le corps arbitral soit applaudi pour leur implication. Il réclame également des applaudissements pour Mme Mireille DEPAOLI qui exerce diverses fonctions au sein de notre comité.

IL faut absolument que les clubs sollicitent leurs licenciés pour qu'ils rejoignent le corps arbitral. On peut proposer à certains, qui seraient tentés par cela, de passer une journée en compagnie d'un arbitre pour juger la situation. A compter de 2024, un arbitre sera obligatoire pour un club voulant organiser un national. Nous attendons de connaître les modifications sur les éventuelles modifications qui seront apportées aux règles en place actuellement.

Il annonce qu'il sera présent en 2024 mais qu'il réserve sa décision de continuer ou non au sein du CD par la suite, compte tenu de toutes les discussions actuelles. Adopté à l'unanimité.

Bonnes fêtes à tous.

COMMISSION DE DISCIPLINE

En l'absence de M. Yvon PAPELIER, c'est M. Bernard BICHOTTE qui lit le compte rendu. (annexe 10) Adopté à l'unanimité.

Nous procédons à la remise des coupes pour les clubs : AYDOILLES vainqueur de la coupe Bernard DUC pour la 3^{ème} année consécutive – La VIERGE vainqueur de la Coupe des VOSGES –

Trophée pour THIEFOSSSE vainqueur de la journée des dirigeants – LPE pour la coupe des Vétérans et RAMBERVILLERS pour le challenge départemental.

Remise des diplômes aux différents clubs pour leurs résultats dans les CDC.

INFORMATIONS FFPJP – GRAND EST – CD 88

Le congrès de la FFPJP aura lieu les 16 et 17 décembre 2023 à GRANDE SYNTHÉ. Rien à signaler pour le comité régional et le CD 88.

QUESTIONS DIVERSES

Une seule question écrite posée par M. Jean Paul PAULY (annexe 11)

Réponse : pas de tenue identique pour les équipes inscrites en CDC féminin qui font partie d'une entente – on vérifie toujours la liste des joueurs (es) engagé(e) – quant aux autres questions notamment sur la montée en CRC, nous devons attendre le congrès pour avoir des précisions- Il existe un document pour créer l'entente entre clubs.

Plus aucun sujet n'étant à l'ordre du jour, nous prononçons la clôture de l'AG 2023.

=====

Mme Mireille DEPAOLI
Secrétaire Générale du CD 88



=



M Allan ABDEL FADI
Président du CD88